

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/137 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT DE LA REHABILITATION DE LA STATION DE POMPAGE D'ALZITONE AU SUD DE LA PLAINE ORIENTALE

SEANCE DU 25 JUIN 2015

L'An deux mille quinze et le vingt-cinq juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DOMINICI François, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FRANCESCHI Valérie, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, POLI Jean-Marie, PRUVOT Sonia, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, TALAMONI Jean-Guy, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BASTELICA Etienne à M. BUCCHINI Dominique
Mme BIANCARELLI Viviane à Mme RISTERUCCI Josette
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à Mme LACAVE Mattea
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme HOUEMER Marie-Paule
Mme GIACOMETTI Josepha à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme NIELLINI Annonciade à Mme MARTELLI Benoîte
M. de ROCCA SERRA Camille à M. GIORGI Antoine
M. STEFANI Michel à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. LUCCIONI Jean-Baptiste

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, NATALI Anne-Marie, ORSINI Antoine, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** la délibération n° 05/69 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2005 adoptant les orientations pour une politique régionale de l'eau en Corse,
- VU** la délibération n° 13/234 AC de l'Assemblée de Corse du 8 novembre 2013 décidant de la rénovation du dispositif hydraulique d'Alzitone en Plaine Orientale sud et du renouvellement de la station de pompage,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de réaliser le projet : « Réhabilitation de la station de pompage d'Alzitone au sud de la plaine orientale », conformément au projet technique présenté par l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse, d'un coût de 3 300 000 € HT.

ARTICLE 2 :

SOLLICITE de M. le Préfet de Corse l'inscription du projet au titre du PEI, la part contributive de la Collectivité Territoriale de Corse s'établissant à 37 % du montant HT des études et travaux. En fonction du taux de participation de l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse s'engage à ajuster sa participation.

ARTICLE 3 :

ACTE que l'autorisation de programme correspondante a été ouverte au Budget Primitif 2013.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 juin 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Réhabilitation de la station de pompage d'Alzitone au sud de la Plaine Orientale

Préambule :

La présente opération a déjà fait l'objet d'un rapport et d'une délibération n° 13/234 AC de l'Assemblée de Corse du 8 novembre 2013 pour un montant de 6 M€.

Le présent rapport vise à modifier cette délibération en raison d'aléas géotechniques rencontrés nécessitant des choix constructifs et un programme d'investissement différents pour mener à bien la réhabilitation du site de production d'eau brute d'Alzitone

Généralités relatives au contexte de la place de la station de pompage d'Alzitone dans le dispositif hydraulique de la Plaine Orientale :

Le réseau collectif de la plaine orientale, à but d'irrigation, constitue le plus vaste ensemble hydraulique de la Corse. Il dessert un potentiel irrigable d'environ 35 000 hectares.

Ce réseau comporte 3 secteurs **partiellement** interconnectés et alimentés par des prélèvements au fil de l'eau et des réserves inter saisonnières relevant soit de l'OEHC, soit de l'EDF.

- Le secteur Plaine Orientale Nord - Système GOLO
- Le secteur Plaine Orientale Centre - Système ALESANI
- Le secteur Plaine Orientale Sud - Systèmes Fium'orbo et Tagnone-Tavignano.

Dans ce troisième secteur, les réserves y sont du Sud au Nord :

- ✓ la réserve d'Alzitone,
- ✓ les réserves de Teppe-Rosse/ Bacciana.

Avec leurs stations de pompages associées, elles constituent les deux sites de production estivale.

La réserve collinaire d'Alzitone (5 M de m³) remplie gravitairement depuis une prise sur le Fium'orbo et la station de pompage associée, jouent un rôle primordial dans l'irrigation du sud de la Plaine Orientale.

La station de pompage, construite en 1964 ne présente plus, dans aucun de ses aspects (agencement architectural, hydromécanique, électrique), les critères de sécurité et de fonctionnement d'une station de pompage moderne. Pour les saisons à venir, des incidents majeurs sont à redouter (casse hydraulique, pannes

électriques, ...), avec en corollaire une dégradation majeure de la qualité et de la continuité du service (réparations d'urgences nécessitant des coupures d'eau).

Cet investissement devenu nécessaire permettra un retour à des conditions de fonctionnement et de distribution de l'eau brute de qualité dans un secteur où la principale source de richesse est l'agriculture. La refonte du centre de production s'accompagnera d'une amélioration du couple débit/pression en sortie de station et permettra de fournir aux agriculteurs des conditions de livraison améliorées aux regards des techniques d'irrigation pratiquées (pivots, canons, aspersion sur et sous frondaison).

Les nouveaux aménagements prévus sont favorablement couplés aux futurs projets de sécurisation des transferts d'eau brute sud/centre de la plaine orientale (transfert Tepe-Rosse/Bravone, refonte de la station de pompage de PERI, renforcement en diamètres de canalisations, ...).

La problématique posée par la rénovation de cette station de pompage d'Alzitone :

Une déconstruction et reconstruction totale de la station en lieu et place n'est pas envisageable en raison de la période de chômage annuel de la station réduite à un créneau de 6 mois entre début novembre et fin avril.

Les études préliminaires du projet se sont donc orientées vers une solution consistant à choisir un site pour y édifier une construction neuve. Une nouvelle station, indépendante de la station actuelle -qui doit rester opérationnelle jusqu'à son remplacement- est une orientation permettant d'avoir de la souplesse pour planifier sereinement des travaux d'une durée estimée à deux années complètes. Cette orientation était suspendue aux résultats d'importantes investigations géotechniques sur les sites pressentis.

Elle a fait l'objet le 8 novembre 2013 d'une décision de l'Assemblée de Corse de mise en place d'un financement de 6 M€.

Les particularités du site actuel :

Pour des raisons de bon fonctionnement hydraulique, l'implantation de la nouvelle station est assujettie à une contrainte d'altitude. Le site d'Alzitone, très encaissé et de topographie marquée n'a permis de recenser que deux sites potentiellement exploitables pour l'implantation d'une nouvelle station de pompage.

Fin 2013, une importante campagne de reconnaissances géotechniques a été menée sur ces deux sites (à proximité de la station actuelle et 1,5 km en aval). Les résultats des campagnes de reconnaissances géotechniques ont conclu à l'impossibilité de fonder une nouvelle station sans travaux de fondations spéciales extrêmement coûteux et disproportionnés eu égard au coût usuel d'un tel équipement.

- Sur le premier site, mitoyen à la station de pompage actuel, la stabilité de l'éperon en rive gauche - appui du barrage - pouvait être compromis par la réalisation des fondations spéciales.

- Sur le second site, situé 1,5 km en aval la présence d'une source artésienne alimentée par une nappe captive peu profonde à l'emplacement envisagé à remis en cause le projet.

A défaut d'une solution alternative, la nécessité de réhabiliter la station de pompage actuelle, opération étalée sur plusieurs années, avec un maintien en exploitation de l'ouvrage à chaque saison d'irrigation s'est imposée.

Cette solution envisagée dès l'origine avait été écartée en raison des contraintes d'exploitations générées, de l'ingénierie plus importante nécessaire aux études et à la surveillance des travaux

L'alimentation de la station de pompage d'Alzitone est assurée par deux conduites en 800 mm traversant l'éperon en rive gauche de la réserve. Le contrôle de l'état de ces équipements, notamment vis-à-vis de la corrosion, est prévu dans la présente demande de financement.

La définition de travaux éventuels à mener dans le cadre d'une deuxième phase passe par cette vérification qui permettra, le cas échéant, de définir la nature des prestations à engager pour sécuriser le prélèvement.

Cette nouvelle station de pompage aura une capacité de 1 400 l/s avec une piézométrie de 140 m CE au lieu-dit Vergajolo.

Un tel projet de sécurisation et de renforcement relève du Programme Hydraulique Structurant.

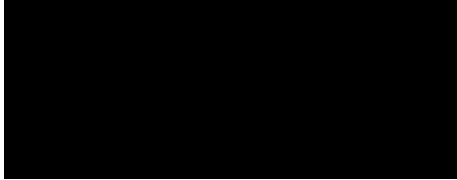
Je vous propose donc que la CTC en assure la maîtrise d'ouvrage, et que vous m'autorisiez à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, notamment à déposer les dossiers de demande de financement en vue de leur prochaine inscription à un COREPA avec le plan de financement suivant :

Etat-PEI 63 %	2 079 000 € HT
CTC 37 %	1 221 000 € HT

Montant total	3 300 000 € HT

L'autorisation de programme correspondante a été inscrite au titre du BP 2013 Programme 2512I, sous le numéro 2012-D-0001.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



REHABILITATION DE LA STATION DE POMPAGE D'ALZITONE AU SUD DE LA PLAINE ORIENTALE NOTICE EXPLICATIVE

I - GENERALITES

1) *Présentation générale :*

Le réseau d'eau brute de la plaine orientale sud, délimité au nord par la rivière de la Bravona, au sud par la Solenzara fonctionne selon le modèle suivant :

Sa ressource primaire est constituée par la prise du Fium'orbu (140 NGF) elle-même alimentée par la restitution de la centrale hydroélectrique EDF de Sampolo *via* la réserve de compensation de Trevadina.

En été, et contrairement à d'autres secteurs de l'OEHC, la ressource primaire du Fiumorbu n'est pas tarie. A fortiori, une convention avec EDF garantit un débit **minimum** de 400 l/s, pour autant que les débits devant être laissés dans le milieu naturel soient assurés.

Cette ressource, *variable*, très inférieure à la demande du réseau, permet d'une part d'aider à la stabilisation de celui-ci (effet de source de pression), d'autre part réduit le cout énergétique (pompage) au prorata de son usage.

En hiver, ce dispositif, non seulement alimente l'ensemble des usagers de manière gravitaire, mais encore assure le remplissage des réserves basses du réseau.

Ces réserves sont, du sud au nord, la réserve d'Alzitone, la réserve de Teppe Rosse doublée immédiatement au nord par la réserve de Bacciana.

Couplées à des stations de pompage, elles constituent les deux sites de production estivale qui sont : L'ensemble d'Alzitone (barrage + station) et l'ensemble de Teppe Rosse/ Bacciana (constitué des deux barrages et de son infrastructure de pompage).

La station de pompage d'Alzitone construite en 1964 ne présente plus les caractéristiques, garanties et sécurité de fonctionnement nécessaires aujourd'hui à l'alimentation en eau brute du sud de la plaine orientale. Son renouvellement est indispensable. Les opérations de maintenance lourdes déjà réalisées ne permettront plus dans les années à venir d'assurer une distribution d'eau brute dans des conditions normales pour un secteur à vocation essentiellement agricole.

2) **Objet de la demande de financement**

Le bon fonctionnement du système d'irrigation de la Plaine Orientale Sud et in fine de toute la Plaine Orientale passe par une réhabilitation complète de la station de pompage d'Alzitone.

Le projet tel qu'il est conçu permet le maintien opérationnel du réseau et une amélioration de son fonctionnement.

Il se développera avec les futurs projets de sécurisation de la ressource en eau dans le secteur Sud de la Plaine Orientale.

II - DEFINITION DU PROJET

II.1 - Caractéristiques hydrauliques générales

Les équipements existants

Le système Alzitone est constitué d'une réserve de *5 Mm³* couplée à une station de pompage comprenant 4 groupes moto-pompe identiques fonctionnant à vitesse fixe, et un groupe de régulation fonctionnant en vitesse variable.

Les cotes fonctionnelles de la retenue sont les suivantes :

- Cote de débordement : 62 NGF,
- Cote crépine d'aspiration « normale » 42 NGF,
- Cote très basse d'aspiration : 37 NGF.

Le fil d'eau de l'aspiration est implanté approximativement à la même cote.

Le système fournit un débit de 1 200 l/s dans des conditions normales d'exploitation.

Fonctionnement actuel :

Initialement la station fonctionnait en tout ou rien sur consigne de niveau dans les réservoirs de Saint Antoine (2 x 125 m³).

Ce dispositif a été abandonné en termes de contrôle/commande de la station, au profit d'un **système de régulation de pression en sortie de station** grâce à la mise en place d'un groupe à vitesse variable.

La consigne de pression en sortie de station est fixée par l'exploitant en fonction de sa politique de gestion du réseau.

Les petites variations par rapport à la consigne sont régulées à l'aide du groupe à vitesse variable dans sa plage de fonctionnement.

On distingue donc actuellement 5 paliers de fonctionnement allant de :

Vitesse variable seul à vitesse variable + 4 groupes fixes.

Proposition concernant les nouveaux équipements :

Une amélioration de la qualité de la distribution passe par l'obtention d'une piézométrie de 140 m au lieu-dit Vergajolo pour un débit variant entre 0 et 1 400 l/s.

S'agissant d'une réhabilitation complète du site, seuls les murs maîtres du bâtiment actuel sont conservés. L'architecture intérieure est repensée pour respecter les nouvelles obligations en termes de sécurités et de séparations des équipements de puissances.

Le nouvel ensemble de pompage sera constitué de 6 groupes : 4 groupes à vitesse fixe et de deux groupes à vitesse variable dont un de secours.

L'objectif premier est d'améliorer les conditions de distribution en sortie de station en disposant à minima du débit d'équipement existant déclaré pour un stockage de 50 % dans le plan d'eau.

Les pompes devront présenter les caractéristiques suivantes :

Débit nominal de 280 l/s pour une cote du plan d'eau à 54 mNGF, soit une HMT de 91 m.

Ce marché de travaux sera ouvert aux variantes relativement au choix des groupes de pompage. Dans le cadre de la solution de base qui sera proposée dans le dossier de consultation des entreprises, le choix s'est porté sur une pompe à volute avec une aspiration par le dessous et un refoulement tangentiel, adapté à la configuration actuelle de la station.

Le choix de cet équipement conduirait aux points de fonctionnement fixes suivants avec une pression en sortie de station de 10,1 bars (en période de pointe) :

NGF plan d'eau	Observation	Soit HMT =	Débit unitaire l/s	Fonctionnement pour un débit de 1400 l/s
62	Barrage plein	83	430	3 groupes à VF + 1VV
54	V = 3 Mm3 (50 %)	91	375	3 groupes à VF + 1VV
42	Cote crépine (380 000 m3)	103	310	4 groupes à VF + 1 VV
37	Cote très basse	108	280	4 groupes à VF + 1 VV

II.2 - Caractéristiques du projet de réhabilitation - Consistance des travaux :

La réhabilitation va se décomposer en plusieurs lots de travaux :

- A) Lot **Désamiantage**
- B) Lot **Contrôle**
- C) Lot **Équipements hydrauliques et électro-mécaniques** comprenant : la fourniture et la pose des nouveaux groupes de pompages (y compris les moteurs), l'ensemble des tuyauteries, robinetteries, vantelleries et équipements de protection contre les régimes transitoires,
- D) Lot **électricité - Automatismes (yc Climatisation Ventilation Chauffage),**

- E) Lot **Charpente métallique et Pont Roulant**
- F) Lot **Couverture, étanchéité et isolation thermique**
- G) Lot **Menuiseries**
- H) Lot **Bâtiment : Génie civil et maçonnerie**
- I) Lot **Aménagement des abords**

A) Désamiantage :

Une mission de repérage de présence d'amiante avant travaux a été réalisée en fin d'année 2014 avant des travaux de maintenance lourde.

La présence d'amiante sur plusieurs équipements de la station a été décelée. C'est peu surprenant pour un bâtiment industriel construit bien avant 1997 et qui plus est dans les années 1960 où l'amiante était très fréquemment utilisée dans la plupart des matériaux de construction pour ses qualités d'isolant thermique et électrique ou de liant bon marché.

La station actuelle présente donc une présence d'amiante dans un état de *dégradation variable* mais stable dans différents matériaux :

- Faux plafond en plaque de fibre ciment,
- Joints de canalisations,
- Revêtements de canalisation (revêtement bitumineux avec fibres d'amiantes liées),
- Plusieurs conduits en fibro-ciment (fourreaux électriques - conduites d'EP),
- Composants d'armoire de puissance.

Le retrait et l'élimination de ces matériaux directement concernés par les travaux nécessite :

- le respect de procédures réglementaires très strictes eu égard à la sécurité des ouvriers,
- Une mise en décharge (enfouissement) de ces déchets amiantés qui représente un surcoût.

Le lot « Désamiantage » permettra de dépolluer le site en toute sécurité grâce à l'intervention d'une entreprise spécialisée dans ce type de travaux.

B) Contrôle des ouvrages hydrauliques.

L'alimentation de la station de pompage d'Alzitone est assurée par deux conduites en 800mm traversant l'éperon en rive gauche de la réserve. Le contrôle de ces équipements est prévu dans la présente demande de financement.

La définition de travaux éventuels à mener dans le cadre d'une deuxième phase passe par cette vérification qui permettra de définir la nature des prestations à engager pour sécuriser le prélèvement.

C) Equipements hydrauliques et électro-mécaniques

Groupes électropompes :

Six pompes monocellulaires verticalisées à volutes, chacune équipée d'un moteur de 500 kW seront installées dans la fosse des pompes actuelles.

Ces pompes seront toutes équipées d'un système de démarrage progressif afin de limiter l'intensité au démarrage.

Canalisations :

Les pompes seront alimentées depuis la nourrice d'aspiration existante en DN 1 200 mm conservée (ou suite à un diagnostic à venir, remise en état au titre d'une autre demande de financement). Les conduites situées en amont et en aval des pompes seront remplacées (respectivement 6 conduites en DN 400 PN 10 et 6 conduites en DN 300 PN16).

Equipements anti-bélier :

Les équipements de protection contre les régimes transitoires seront entièrement redimensionnés pour répondre aux nouvelles conditions de fonctionnement de la station. L'installation se composera de 4 ballons hydropneumatiques de 60 m³ au refoulement.

D) Lot électricité-automatismes :

Situation actuelle :

Le site d'Alzitone est alimenté électriquement à une tension de 15kV depuis le réseau HTA d'EDF.

A l'heure actuelle, chaque groupe de pompage dispose de sa propre ligne d'alimentation à partir d'un poste de transformation HTA/BT qui lui est dédié.

Descriptif du projet :

L'alimentation générale du site est conservée.

Pour répondre aux nouveaux besoins hydrauliques, le nombre de groupes de pompage est porté à 6, dont 2 groupes à vitesse variable.

L'architecture de la distribution électrique sera entièrement modifiée pour permettre une mutualisation des sources et les adaptations nécessaires à ces nouveaux besoins, en particulier l'adjonction des groupes à variation de vitesse alimentés avec une tension inférieure à celle des groupes à vitesse fixe.

La nouvelle architecture permettra en outre de réaliser une installation aux standards normatifs actuels, avec de meilleures conditions d'exploitation.

E) Charpente métallique - Pont roulant :

Dans le cadre de la rénovation de la station, il est prévu une remise en état de la charpente ainsi que le remplacement du pont roulant.

F) Couverture - étanchéité - isolation thermique :

La couverture, actuellement en bacs autoportant en aluminium sera conservée comme support. Un isolant sera mis en œuvre sur la couverture actuelle et l'étanchéité de la toiture sera entièrement refaite.

G) Menuiseries :

Toutes les fenêtres, fixes et ouvrants seront remplacées par des menuiseries conformes aux normes actuelles. Ce poste prévoit le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium avec double vitrage et grilles de défense à l'extérieur, le remplacement des portes métalliques extérieures, les menuiseries intérieures, des grilles de ventilation en inox et des escaliers avec marches en caillebotis pour accéder à la fosse des pompes.

H) Bâtiment : génie civil et maçonnerie :

Des travaux de maçonnerie seront réalisés notamment en façades pour tenir compte du renouvellement opéré. De la même façon, on réalisera également des travaux de génie civil à l'intérieur du bâtiment avec la reprise des poutres béton supportant le pont roulant et la reconstitution complète des massifs des groupes motopompe.

L'aménagement de la station rénovée comprend la création d'un local électrique qui implique des démolitions de cloisons et la création de nouvelles cloisons et faux-plafond, ainsi que la création d'un local Sanitaire.

I) Aménagement des abords (voirie, pluviales, trottoirs, clôtures, portails) :

L'ouvrage, très encaissé par rapport au relief environnant, devra être sécurisé par la mise en place de clôtures et portails en périphérie du bâtiment. Les eaux de ruissellement devront être recueillies et évacuées en améliorant le réseau d'eau pluviale.

La piste d'accès existante en enrobé sera reprise par découpage et enlèvement du tapis endommagé, rechargement, compactage et mise en œuvre d'un enrobé à chaud.

III - ASPECTS ADMINISTRATIFS**Procédures foncière et administrative :**

Cette rénovation en lieu et place sans modification des façades du bâtiment ne nécessite pas de procédure particulière.

Procédure réglementaires :**Code du Travail :**

Les travaux de désamiantage devront respecter les derniers règlements en vigueur en la matière

IV - ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

Une ventilation par grands postes apparait dans le tableau ci-dessous :

Installations de chantier, arrêts et reprises de chantiers (3 années durant)	230 k€
Contrôle et diagnostic	95 k€
Reconnaitances, études plans	65 k€
Désamiantage	280 k€
Equipements hydrauliques et électromécaniques	1 265 k€
Electricité et automatisme	700 k€
Charpente métallique et pont roulant	58 k€
Couverture, étanchéité, isolation.	41 k€
Menuiseries	54 k€
Bâtiment (génie civil et maçonnerie)	38 k€
Aménagements périphériques (VRD, périmètre de protection)	95 k€
Sécurisation de l'alimentation électrique	119 k€
Total HT	3 040 k€
Imprévus et divers 5 %	150 k€
Actualisation	100 k€
TOTAL HT	3 290 k€

Arrondi à 3 300 000 € HT.

V - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le plan de financement envisagé est présenté ci-dessous :

Montant de l'opération : 3 300 000 € HT

Montant éligible : 3 300 000 € HT

Etat PEI	63 %	2 079 000
CTC	37 %	1 221 000
Total	100 %	3 300 000

La participation de la CTC sera ajustée en fonction du montant final alloué par l'Etat.

VI - PLANNING DE REALISATION DU PROJET

	2015				2016				2017				2018				2019		
Trimestres	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
Demande de financement PEI																			
Procédure d'AO et notification																			
Période de préparation																			
Exécution des travaux																			
Essais - Livraison																			

V - PLANNING DES DEPENSES

Années	2016	2017	2018	2019
Estimation des dépenses	765 K€	796 K€	1 265 K€	474 k€